NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2000/NGO/137
9 mars 2000

Original: ANGLAIS, ESPAGNOL
ET FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante sixième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Exposé écrit*/ présenté par Pax Christi International, mouvement international catholique pour la paix, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[8 mars 2000]

*/ Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition.

CUBA : LES VIOLATIONS S'INTENSIFIENT
UN OBSERVATEUR SPECIAL EST NECESSAIRE

Les Droits de l'Homme

Contrairement à ce que l'on attendait de la visite papale en janvier 1998, la liberté et la démocratie ne se sont pas améliorées à Cuba. La Résolution d'avril 1998 de la Commission de l'ONU pour les Droits de l'Homme reflétait une préoccupation de toute la communauté internationale. En dépit des critiques émises par celle-ci, la législation répressive cubaine n'a pas été abolie ou revue. De nombreux civils, et plus particulièrement des groupements de journalistes indépendants, des associations de défenseurs des Droits de l'Homme, des gens qui revendiquent l'amnistie pour les prisonniers politiques, d'autres qui constituent des bibliothèques indépendantes, des coopératives agricoles indépendantes ou des syndicats indépendants, et bien d'autres encore, ont été l'objet d'une répression systématique de la part des autorités.

Pax Christi se réjouit de voir l'Eglise Catholique se préoccuper des souffrances de la population cubaine, et aussi de constater la solidarité qu'ont exprimée dans leur lettre ouverte de novembre 1999 d'anciens dissidents d'Europe de l'Est.

Des pratiques telles que l'intimidation ou le harcèlement, de même que des arrestations de courte durée et des condamnations à de lourdes peines, n'ont pas cessé en 1999. Selon le CNPEPP (Coordination Nationale des Prisonniers et ex-Prisonniers Politiques) et les Reporters Sans Frontières, la police politique a même intensifié sa répression contre dissidents, journalistes et simples citoyens. La législation prévoyant la peine de mort a été élargie, et, selon l'Association "Human Rights Watch", 12 détenus au moins ont été exécutés en 1999.

En 1999, d'éminents dissidents tels que les quatre dirigeants du "Groupe Interne des Dissidents" (GTDI) ont été condamnés à plusieurs années de prison pour avoir tenté de proposer une alternative démocratique non-violente, présentée dans un document intitulé : "La patrie nous appartient à tous". En décembre de la même année, le Président du "Democratic Party November 30 Frank Pais", Mme Maritza Lugo (dont le mari avait déjà été condamné à 20 ans) a été emprisonnée pour avoir aidé à préparer une procession de Noël. Le physicien bien connu, Oscar Biscet, de la Fondation Lawton pour les Droits Humains (FLDH) qui défend plus particulièrement le droit à la vie (à l'encontre notamment de la peine de mort et de l'avortement forcé), a été détenu à 26 reprises en 18 mois, exclu du Régime National Cubain de la Santé (en février 1998), expulsé de sa propre maison, et condamné depuis lors à dépendre de la générosité de ses amis. Il a été maltraité tant physiquement que psychologiquement de nombreuses fois, endurant coups, menaces, chantage et incarcération arbitraire dans des cellules déjà occupées par des délinquants de droit commun. La Sécurité d'Etat le presse de quitter le pays, ce qui n'a fait que l'amener à jurer qu'il n'en ferait rien. Détenu arbitrairement depuis novembre 1999, le Procureur de l'Etat a requis contre lui une peine de sept ans de prison. Le 25 février, le Dr Biscet a été condamné à trois ans. De très nombreux défenseurs de la paix partagent le sort du Dr Biscet et endurent des conditions de détention inhumaines ; leur crime a été de faire honneur à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans leur propre pays. Pareillement, en janvier 2000, le défenseur des Droits Humains, Oswaldo Paya du Mouvement Chrétien de Libération (MCL), bien connu de Pax Christi, ainsi qu'Hector Palacios du Parti Démocratique Solidaire, ont été arbitrairement arrêtés et menacés de poursuites criminelles s'ils poursuivaient leur action en faveur de la démocratie et des droits humains. Le journaliste indépendant, Victor Arroyo, a été arrêté et condamné à six mois, rien que pour avoir distribué des jouets à des enfants pauvres lors de la fête de l'Epiphanie.

La loi cubaine interdit l'exercice des droits humains fondamentaux tels que les libertés d'expression, de mouvement, d'association et de presse. La "Loi pour la protection de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba" (de février 1999) prévoit des peines allant jusqu'à 15 ans pour les personnes qui auront "réuni ou fourni des informations" pouvant être interprétées comme "soutenant la guerre économique à l'encontre de Cuba". Le Code Pénal cubain est toujours utilisé contre des civils innocents, les punissant d'années de prison parce que les autorités les considèrent comme "dangereux", ou parce qu'ils répandent "des nouvelles non-autorisées", ou parce qu'ils témoignent "d'irrespect", ou parce qu'ils tentent de fuir le pays "sans autorisation", ou encore tout simplement parce qu'ils s'expriment.

De procès impartiaux, il n'en existe pas à Cuba, et les jugements sont souvent basés sur des aveux extorqués pendant la détention. Aucun Groupe indépendant, national ou international, s'intéressant aux droits humains, ne peut surveiller le respect de ceux-ci à Cuba. Les représentants d'organisations internationales telles que Human Rights Watch, Amnesty International, Reporters Sans Frontières et Pax Christi, n'ont pas accès au pays. La Croix Rouge cubaine est incapable de remplir sa mission principale qui est de visiter les prisons. L'Eglise Catholique a cette possibilité, mais elle est dans cette tâche lourdement limitée et contrôlée par les autorités.

Toutefois, la condition déplorable des prisonniers cubains est maintenant connue de l'opinion mondiale. Dans son rapport d'octobre 1999 concernant les prisonniers politiques, intitulé "Un problème médical", Amnesty International relate la pratique courante de priver délibérément certains prisonniers de soins médicaux et de nourriture en guise de punition. Des journalistes indépendants ont récemment rapporté le cas de prisonniers battus à mort. Les travaux forcés dans des conditions très rudes sont monnaie courante.

La Communauté internationale et Cuba

Il est évident que l'appel papal adressé au Monde pour qu'il s'ouvre à Cuba et à Cuba pour qu'elle s'ouvre au Monde, a stimulé des contacts entre l'un et l'autre, et plus particulièrement en ce qui regarde les Etats d'Amérique Latine et des Caraïbes. Mais Cuba ne s'est pas ouverte à sa propre population.

Economiquement, Cuba repose entièrement sur les investissements canadiens et européens. Les entreprises européennes répondent de plus en plus positivement aux efforts du gouvernement cubain pour attirer les investisseurs étrangers, des efforts qui impliquent des restrictions apportées aux droits des travailleurs. Il est ainsi de notoriété publique que Cuba viole les droits élémentaires du travail tels qu'ils sont définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (paiement direct, droit d'association, liberté de négociation, interdiction de toute discrimination politique, etc.) Les investissements étrangers tels qu'ils ont été effectués aux conditions fixées par les autorités cubaines, ont contribué à la division de la société cubaine entre ceux qui ont accès aux dollars, et ceux qui ne l'ont pas. Ils ont aggravé la discrimination, et encouragé l'émergence d'une nouvelle classe de riches contrôlant les institutions nationales telles que le Parti et l'Armée. La situation de misère dans laquelle se trouve forcée de vivre la population cubaine a conduit - principalement dans la capitale La Havane - à une prostitution généralisée dans toutes les couches de la société, y compris chez les enfants, une situation scandaleuse qu'exploite le tourisme occidental. Contrairement à ce que prétendent certains, les investissements étrangers n'ont pas conduit jusqu'à présent à une ouverture économique ou politique.

Pax Christi en appelle à toutes les compagnies qui investissent à Cuba pour qu'elles y appliquent les normes internationales (telles que les conventions de l'OIT qu'a ratifiées Cuba) et qu'elles fassent pression sur les autorités cubaines pour que celles-ci agissent de la même façon, en commençant par la reconnaissance de syndicats indépendants. Plutôt que de profiter d'une main d'oeuvre bon marché et de

la répression de l'Etat, le code de bonne conduite - comme par exemple les "Principes Arcos" - devrait être adopté comme directive.

Pax Christi en appelle aux Nations Unies pour qu'elles désignent à nouveau un Observateur Spécial à Cuba, et recommandent au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme de se rendre dans le pays pour le visiter.